

Ministère du Travail—Loi

ce montant est fixé et ensuite on négocie le programme en fonction de ce chiffre. A mon avis, c'est une approche rétrograde. Il faudrait mettre le programme en place pour cerner le problème, et ensuite lui attribuer un chiffre.

Je suppose que le nombre des demandes de recours à ce programme devra être divisé par trois, sans égard aux besoins.

Ce qui m'a vraiment surpris, quand j'ai demandé qui était le ministre en face qui présenterait ce projet de loi, ce fut d'apprendre qu'il vient d'un homme qui s'est fait une réputation bien méritée quand il était président de la Fédération des municipalités canadiennes. Le ministre était fier de son rôle et combattait avec acharnement pour nos 1 200 municipalités et plus, afin que le gouvernement présente le grand remède comme on l'appelle, qu'il crée 60 000 emplois en cinq ans à l'intention des jeunes, des personnes d'âge mur et des vieux, et remette en état l'infrastructure du pays.

Il a dû certainement éprouver une certaine tristesse aujourd'hui en présentant ce projet de loi. Il a certainement dû être attristé en pensant à ce qu'il réclamait et ce qu'il défendait antérieurement.

En 1984, l'affectation à ce chapitre était de 50 millions de dollars. En 1989, elle est de 42 millions. C'est évidemment l'opposé de ce qu'il faudrait. Il y a aujourd'hui moins d'argent alors que la population vieillit très vite. En fait, le montant devrait être beaucoup plus élevé.

Dans mon parti, le Parti néo-démocrate, nous sommes d'accord sur le principe du projet de loi. Nous favorisons son adoption rapide. Ce que nous craignons fort, c'est que s'il n'est pas adopté rapidement le gouvernement va le retirer, ce qui cadrerait bien avec ses agissements récents.

Il est malheureux que la population âgée du pays soit obligée de quémander chaque miette, chaque aumône, qu'elle soit obligée de faire un lobbying très actif. D'ailleurs elle est devenue un groupe de pression très énergique et très efficace auprès du gouvernement. Alors, allons-y! Ce n'est peut-être pas exemplaire ni acceptable, mais c'est une nette amélioration sur ce qui existe déjà.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, il y a une quarantaine d'années, un important secteur industriel fermait boutique dans le nord de ma circonscription. Toutes les mines de charbon étaient abandonnées l'une après l'autre et les gens du coin ont commencé à s'inquiéter vivement pour l'avenir économi-

que du secteur Nanaïmo-Ladysmith-Chemainus de la circonscription. Par chance plus que grâce à une planification, je crois, on a commencé à développer une autre de nos ressources, les forêts, car une grande usine de pâte à papier a ouvert ses portes juste comme les dernières mines fermaient. Les travailleurs ne disposaient pas d'un programme comme celui-ci à l'époque, mais le nouveau secteur industriel a heureusement employé tous les travailleurs disponibles, jeunes et vieux. On n'avait pas de difficulté à décrocher un emploi lorsque l'usine de pâte à papier a ouvert ses portes. Avec le temps, elle a pris tellement d'expansion qu'elle a fini par employer plus de 2 000 personnes. Et c'est là seulement une des usines de pâte à papier de la circonscription que je représente. En effet, il s'y trouve une autre usine de pâtes et papiers, d'innombrables scieries et bien des entreprises de coupe, relevant toutes du secteur de l'exploitation forestière et fournissant toutes de l'emploi, ce qui était bien.

• (1730)

Toutefois, même si la production a augmenté au cours des dix dernières années—celle des billes, celle du bois et celle des pâtes et papiers—les mises à pied se font de plus en plus nombreuses à tous les niveaux du secteur de l'exploitation forestière.

J'ai signalé, par exemple, l'usine de pâte Harmac, à Nanaïmo, qui, avec l'usine de sel, a déjà employé plus de 2 100 personnes. Elle fonctionne maintenant avec la moitié de ce nombre environ et produit pourtant davantage. Cela s'est toutefois fait graduellement au cours des dix dernières années au moins.

Par exemple, à Uboe, une scierie qui employait déjà environ un millier de personnes compte aujourd'hui moins de 20 p. 100 de ce nombre. Et pourtant, la production de bois a augmenté. C'est comme cela dans toute la circonscription qui n'a pourtant pas connu d'énormes mises à pied, du moins pas comme le reste du pays. Lorsqu'une scierie ferme ses portes dans une localité, cela a des répercussions importantes pour la localité. Même s'il s'agit d'un licenciement partiel, il est certes important pour les familles touchées.

Ainsi, ce projet de loi, même si nous l'accueillons avec plaisir, ne permet pas de résoudre le type de problèmes auxquels nous devons faire face depuis dix ans, surtout à Nanaïmo-Cowichan. Il aurait permis de remédier à la situation il y a 40 ans, lorsque les mines de charbon ont fermé leurs portes, mais il ne fait pas le poids en ce qui a trait à la perte graduelle d'emplois. Ce n'est pas une chose importante en ce qui a trait à ce qui se passe au